

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 décembre 2013

2013 DDEEES 200 G Avenant à convention avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 17 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement au P.R.E.S. Sorbonne Paris Cité et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose la prolongation de la convention destinée à permettre le développement d'une plateforme de diffusion de contenus numériques avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant, dont le texte est joint à la présente délibération, à la convention 2011 DDEEES 149G avec le PRES Sorbonne Paris Cité.